

## **Région Auvergne Rhône-Alpes - Campagne de tests du 16 au 23 décembre**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la campagne de dépistage régional qui va se tenir du 16 au 23 décembre 2020, et afin de souligner et valoriser la mobilisation des acteurs de santé, la Région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite verser une gratification aux professionnels et étudiants mobilisés pendant la campagne.

La gratification sera de 300 € par jour de mobilisation pour les professionnels autorisés à réaliser des tests antigéniques et à renseigner SI-DEP :

- \* médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes et chirurgiens-dentistes, autorisés par l'arrêté du 10 juillet 2020 à réaliser les tests, qu'ils soient libéraux, exerçant en centre de santé, salariés ou retraités.

La gratification sera de 150 € par jour de mobilisation pour les professionnels et étudiants autorisés à réaliser uniquement l'acte de prélèvement, sous réserve qu'ils présentent une attestation de formation au prélèvement nasopharyngé et soient reconnus par l'arrêté du 10 juillet 2020 modifié :

- \* étudiants en médecine, en pharmacie, en soins infirmiers, en odontologie, en maïeutique, en masso-kinésithérapie.
- \* manipulateurs d'électroradiologie médicale, techniciens de laboratoire médical, préparateurs en pharmacie, aides-soignants, auxiliaires de puériculture, ambulanciers.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser cette information auprès de vos professionnels de santé.

<http://www.auvergnerhonealpes.eu/>

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
1 esplanade François Mitterrand  
CS 20033 - 69269 Lyon Cedex 2